

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

12 DÉCEMBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'implication de la Communauté française au sein de l'Unesco »	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'utilisation du viol en tant qu'arme de guerre en RDC »	5
1.3	Question de M. Alain Destexhe à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, et à M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, relative au « code mondial antidopage »	6
1.4	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, et à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « relations avec la Communauté flamande au sujet de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles »	7

Présidence de Mme Derbaki Sbaï.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 05.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'implication de la Communauté française au sein de l'Unesco »

Mme Véronique Jamouille (PS). – La trente-quatrième session de la Conférence générale de l'Unesco s'est achevée le 2 novembre dernier. Elle a été marquée par l'adoption de la stratégie de l'organisation pour les six années à venir et de son nouveau programme budgétaire pour 2008 et 2009.

Pourriez-vous, madame la ministre, nous faire état de l'implication de la Communauté française dans les sujets traités par l'organisation ?

Il est vrai que notre Communauté a été très présente lors des négociations pour l'adoption de la convention relative à la diversité culturelle. Qu'en est-il de notre présence dans les autres domaines couverts par l'Unesco ?

Pouvez-vous nous détailler le budget de la Communauté française pour l'organisation ? Quels objectifs politiques sous-tendent-ils notre participation financière ? Quelles interactions sont-elles prévues avec la francophonie ? En bref, quelle est la stratégie de notre Communauté à l'Unesco ?

Depuis longtemps, la Communauté flamande agit de manière volontariste en cette matière. Elle finance une coopération technique par le biais d'un accord de coopération et deux fonds-en-dépôt. L'accord signé en 1998 esquisse les contours du partenariat qui consiste notamment en l'échange de points de vue, de documents, d'informations et l'identification d'activités concrètes de coopération dans l'intérêt mutuel des deux parties.

L'accord prévoit également la possibilité de détachement d'experts flamands auprès de l'organisation. Le premier fonds-en-dépôt dédié à la science a été créé en 1999. L'objectif clairement

affiché par la Flandre est d'accroître sa renommée par son expertise dans le cadre des activités réalisées par ce fonds.

Des partenariats sont recherchés pour chaque activité. Les Flamands utilisent ce fonds-en-dépôt comme une carte de visite pour les chercheurs et les établissements d'enseignement supérieur flamand. Un second fonds a été créé en 2002 pour les autres secteurs de l'Unesco.

La Flandre finance également chaque année les stages de cinq universitaires à l'Unesco. De nombreuses organisations internationales proposent en effet à de jeunes diplômés des stages non rémunérés qui leur permettent d'acquérir des compétences et d'accéder à divers concours. Un programme de soutien financier pour les jeunes diplômés flamands engagés comme stagiaires dans les organisations internationales a donc été mis en place.

Je ne demande pas à la Communauté française d'imiter nos voisins. Nos moyens sont plus limités que les leurs. J'aimerais néanmoins connaître les objectifs de notre Communauté.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Comme vous l'avez indiqué, madame, la conférence générale de l'Unesco s'est achevée par l'adoption à l'unanimité de la stratégie à moyen terme – six ans - et du budget des deux prochaines années.

Je me réjouis des textes adoptés car ils vont dans la bonne direction. L'Unesco pourra ainsi avoir une place de choix dans la réforme des Nations unies.

L'organisation doit en effet se concentrer sur l'identification de bonnes pratiques, la définition de standards et de politiques ainsi que le suivi de ceux-ci dans les matières qui sont les siennes : l'éducation, la culture, les sciences, l'information et la communication.

En prenant mes fonctions, j'ai posé trois constats quant à la participation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'Unesco. Le premier était budgétaire.

Nos investissements étaient très faibles en termes absolus et relatifs, par rapport à la Flandre ou au gouvernement fédéral. Mais ils augmentent, bien que nos moyens restent modestes.

La situation budgétaire n'est pas la même en Flandre qu'en Communauté française ou en Région wallonne. Par ailleurs, la Flandre a fait des choix. Ainsi, nos voisins sont beaucoup moins ac-

tifs dans certaines organisations ou certains pays que, pour notre part, nous avons privilégiés.

Le deuxième constat est que le lien entre la Communauté française et l'Unesco est insuffisant. Aussi, par exemple, nous avons donc pris l'initiative d'organiser, le 25 septembre 2007, une rencontre entre les différents secteurs du secrétariat de l'Unesco et nos universités qui, bien représentées, ont pu prendre connaissance des opportunités de cette organisation et nouer les contacts utiles. Nous pouvons donc être actifs avec les moyens qui sont à notre disposition.

Le troisième point porte sur la Commission consultative francophone et germanophone. Nous avons relancé la procédure et un accord de coopération a été conclu entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Cocolf.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Une information nous sera-t-elle communiquée à cet égard ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Non, car aucune approbation n'est prévue. Les président et vice-présidents ont été désignés.

Cet organe nous permettra de disposer d'un lieu de contact et d'un moyen d'action.

Je rappelle que c'est le pouvoir fédéral qui paie la contribution statutaire annuelle, soit environ trois millions d'euros. Par ailleurs, en 2007, un peu moins d'un million d'euros a été octroyé en fonds extrabudgétaire par la Coopération au développement et la Politique scientifique fédérale. Au budget 2007, nous avons prévu une nouvelle contribution de la Communauté française à l'Unesco de cinquante mille euros pour le fonds international pour la diversité culturelle. Un montant de 10 666 euros reste inscrit en faveur du fonds pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. À titre informatif, la contribution de la Région wallonne au Fonds du patrimoine mondial est passée de 13 500 à 63 500 euros.

Nos experts suivent avec attention les débats en cours à l'Unesco, notamment sur la lutte contre le dopage dans le sport et sur l'éducation, avec le programme Éducation pour tous ou le classement des universités.

Dans la mesure du possible, nous souhaiterions collaborer plus étroitement avec l'Unesco, notamment dans le domaine des médias en Afrique centrale.

La ministre-présidente suit de près les ques-

tions d'éducation en milieu carcéral et envisage d'organiser une conférence internationale sur le sujet, sous l'égide de l'Unesco.

Un programme de stages pour jeunes diplômés dans les organisations internationales sera lancé dès 2008 par le CGRI. Un tel investissement – qui est à notre portée – permettra à nos jeunes de se retrouver en situation et de nouer les contacts utiles. L'Unesco figurera parmi les organisations éligibles pour l'envoi de stagiaires.

Vous m'interrogez sur les interactions avec la francophonie. Si l'Unesco et l'Organisation internationale de la Francophonie s'ignoraient encore voici quelques années, le groupe des États francophones membres de l'Unesco a décidé de développer une série de synergies, notamment dans le domaine de la diversité culturelle.

Je tiens à souligner que la Communauté française occupe depuis trois ans le secrétariat général du groupe francophone à l'Unesco, ce qui lui permet de jouer un rôle clé dans le rapprochement entre les deux organisations.

Le groupe des États francophones a été parmi les acteurs prépondérants des négociations sur l'adoption de la convention relative à la diversité culturelle.

Cela a permis d'aboutir aux résultats que nous connaissons. Cependant, le débat n'est pas clos. Il s'agit aujourd'hui de définir la mise en œuvre de la convention. Le groupe francophone se concerta à ce sujet en vue de la réunion du Comité intergouvernemental de la convention qui se tiendra à Ottawa en décembre.

Le groupe francophone de l'Unesco tente également de jouer un rôle moteur dans deux autres dossiers qui concernent la recherche de synergies entre les deux organisations par l'utilisation des langues et en particulier la langue française dans le système onusien. Nous veillons à ce que la Communauté française, malgré le budget limité alloué à l'Unesco, puisse maximiser l'impact de sa présence au sein de l'organisation, dans une stratégie cohérente, au niveau tant multilatéral que bilatéral.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Je remercie la ministre de sa réponse. Je me réjouis de voir que les choses progressent. Ce problème nous posait pas mal de difficultés dans le cadre de la coopération et de l'établissement de liens plus efficaces avec l'Unesco.

Une rencontre est-elle prévue après la mise en œuvre de la convention ? Qui fera partie de la commission et comment fonctionnera-t-elle ?

Je me réjouis aussi de l'organisation de stages qui sont importants tant pour la Communauté française que pour les jeunes qui deviendront nos ambassadeurs et des relais d'information vers les différentes administrations.

1.2 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'utilisation du viol en tant qu'arme de guerre en RDC »

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la ministre, le 25 novembre dernier, Amnesty International a mené une campagne de sensibilisation sur la problématique de l'utilisation du viol comme arme de guerre. Cette campagne fait suite à la recrudescence de viols de femmes de tous âges dont Amnesty a été informée, pratiques bien souvent encouragées par les commandants militaires qui cherchent à humilier et à terroriser la communauté.

À ce drame, dont les conséquences sont multiples sur le plan psychologique, s'ajoutent également des séquelles physiques puisque ce procédé ignoble constitue un important vecteur de propagation du virus du sida. Au cours de la discussion du budget alloué aux Relations internationales, et plus particulièrement à la RDC, vous aviez insisté sur la nécessité de préserver les acquis du festival « Yambi ». On ne peut que s'en réjouir. Le budget dévolu à la délégation Wallonie-Bruxelles a été augmenté de plus de 7 % pour 2008, ce qui permettra sans doute d'accroître notre coopération avec ce pays.

Néanmoins, la problématique du viol revêt un caractère important et urgent. La situation de ces femmes, dont on parle peu, mais aussi de ces hommes, ces jeunes filles et ces jeunes garçons dont on parle encore moins, voire pas du tout, devrait figurer parmi les priorités.

Le 15 mars 2005, avec l'appui de six collègues parlementaires, de toutes les formations politiques – dont Mme Persoons – nous avons entrepris de voter une proposition de résolution comportant trois grands axes. Le premier est d'alimenter dans les meilleurs délais la réflexion sur la violence sexuelle, en veillant à y associer la société civile congolaise ainsi que les ONG de la RDC et de la Communauté française actives dans ce secteur. Le second est d'apporter son appui à des projets, en particulier ceux initiés par la société civile, destinés à fournir une aide appropriée aux victimes de

violences sexuelles et de coordonner les initiatives développées en ce sens en Communauté française. Enfin, le troisième consiste à encourager le gouvernement de la RDC, dans le cadre des relations bilatérales, à lutter contre cette forme de violence, notamment en mettant fin à l'impunité des violences sexuelles, conformément à la législation nationale et internationale. Les dernières informations font aussi état d'abus sexuels par des militaires ougandais.

Cette proposition de résolution a été votée il y a deux ans. Pouvez-vous m'informer des initiatives concrètes impulsées par la Communauté française afin d'y donner un suivi ? Des programmes ont-ils été mis en route ? Plus globalement, pourriez-vous nous dire quels projets éducatifs, culturels et de la santé ont été mis en œuvre en RDC ?

Comme le rappelait Philippe Hensmans, directeur francophone d'Amnesty International Belgique, la Belgique est parfois le seul pays à dénoncer ce qui se passe en RDC. Je reste persuadée que la Communauté française a un rôle à jouer en cette matière.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Les violations des droits humains restent une source de préoccupation majeure en République démocratique du Congo, plus particulièrement dans l'Est du pays. Récemment encore, l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme de l'Onu sur la situation des droits de l'homme en RDC, le Burkinabé Me Titinga Frédéric Pacéré, qui était en RDC de fin novembre à début décembre, l'a rappelé avec force et a exhorté les autorités gouvernementales, législatives et judiciaires à s'investir davantage dans la lutte contre l'impunité et les violences sexuelles. Ces deux fléaux minent le processus de reconstruction du pays. Me Pacéré a ajouté : « Les violences sexuelles n'ont rien à voir avec la culture de ce pays. » Afin de mieux lutter contre l'impunité, il propose la création d'un tribunal international pour la RDC.

Ce n'est pas parce que nous nous situons ici dans une problématique qui dépasse nos compétences, notamment au titre de l'humanitaire, que nous devons rester de simples observateurs. La première chose à faire est de dénoncer cette situation chaque fois que possible et de continuer à sensibiliser l'opinion publique internationale.

Ma collègue Mme Arena et moi-même avons abordé cette question au cours de notre entretien avec le président Kabila lors de sa visite en Belgique en septembre dernier. Dans le même ordre

d'idées, je me réjouis des initiatives de la société civile en la matière. Je pense notamment à cet atelier au CNCD qui a eu lieu le 18 décembre dernier sur la lutte contre les violences sexuelles de guerre en RDC et les pratiques solidaires en Belgique.

Je suis par ailleurs attentive aux appuis ponctuels que nous pouvons apporter aux ONG ou aux associations de femmes de la RDC.

(Présidence : M. Alain Destexhe, président)

Je suis par ailleurs attentive aux appuis ponctuels que nous pouvons apporter aux ONG ou aux associations de femmes de la RDC. Ainsi, dans le cadre de leur cofinancement, nous avons soutenu les actions de Solidarité Protestante en matière de réhabilitation et réinsertion socio-économique de femmes violées au Nord Kivu. Ce projet vise la réintégration dans leur famille de deux cents femmes victimes de violences sexuelles et leur ouvre la possibilité d'une activité économique. Les naissances résultant de viols entraînent la destruction du tissu familial, un lien encore très fort en RDC.

Beaucoup de projets, soutenus dans le cadre de la coopération décentralisée ou du cofinancement des ONG, visent à aider les femmes dans divers domaines où nous pouvons prendre le relais : soins de santé de base, autonomisation par des activités économiques comme le font les ONG Oxfam-Solidarité et Frères des Hommes, ou encore aide à des jeunes en situation précaire.

Un autre problème majeur est la lutte contre le sida, un de nos trois axes prioritaires de coopération avec le Burundi.

En réponse au viol en tant qu'arme de guerre, une mission composée notamment d'ONG et de représentants des médias se rendra dans l'est du Congo en février prochain. J'ai décidé de soutenir l'organisation de cette mission et j'ai réitéré ma disponibilité pour appuyer la diffusion des constats et recommandations sur lesquels cette mission débouchera.

Dans cet ordre d'idées, je rappelle ma proposition faite en 2005 lors de l'adoption de la résolution condamnant la violence infligée aux femmes et aux jeunes filles en RDC. Nous pourrions mener une réflexion sur ce thème au parlement, à une date encore à convenir. En marge de cette initiative, on pourrait aussi organiser des échanges entre praticiens belges et congolais concernés par ces violations inadmissibles des droits humains les plus fondamentaux.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Nous allons saisir au bond la proposition de la ministre. On reproche parfois au gouvernement de ne pas

suivre les résolutions mais, dans ce cas précis, nous n'avons peut-être pas travaillé suffisamment vite. Nous avons chez nous beaucoup d'ONG et d'associations de la diaspora avec des femmes qui réalisent un très bon travail. Nous pourrions aussi apporter notre soutien à des associations comme « Avocats sans frontières » et chercher comment réunir toutes les forces possibles.

M. le président. – Nous pourrions inviter Mme Kristen qui travaille dans un hôpital à Bukavu et s'occupe d'une organisation de femmes. Elle est souvent venue témoigner en Belgique et s'est largement impliquée dans ce domaine en Afrique et dans le monde.

(Présidence : Mme Jamoulle)

1.3 Question de M. Alain Destexhe à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, et à M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, relative au « code mondial antidopage »

M. Alain Destexhe (MR). – Le dopage est le fléau du sport. On se rappelle les multiples exclusions des coureurs du Tour de France. Mais le phénomène touche aussi d'autres sports comme le football ou l'athlétisme. Ainsi ont vu les journées de la Conférence de l'Agence mondiale antidopage de Lausanne en 1999, de Copenhague en 2003 et de Madrid en 2007, l'Espagne ayant été fortement touchée par des affaires de dopage.

La Conférence devait réviser le code mondial antidopage afin d'assurer une plus grande flexibilité des sanctions et une individualisation des peines, sans oublier une modification des substances interdites. La nouvelle liste comporterait deux catégories de produits : d'une part, les hormones, stéroïdes et autres anabolisants, d'autre part, les autres substances spécifiques pour des sanctions allégées.

La Belgique qui participe à cette conférence est pointée du doigt car, comme l'indique le journal *De Morgen*, « elle est la seule des nations sportives civilisées à n'avoir pas encore signé la Charte antidopage, c'est-à-dire la Convention de l'Unesco dans laquelle les pays acceptent le code mondial antidopage. Nombre de fédérations sportives dont deux cent cinq comités olympiques et septante pays l'ont pourtant déjà signée, mais pas la Belgique. » Toujours selon *De Morgen*, « les Communautés française et germanophone en seraient

la cause. La complexité institutionnelle veut, en effet, que trois communautés donnent leur aval pour que la Belgique puisse accepter ledit code. Il se fait que les Communautés française et germanophone ne se sont pas exécutées, apparemment contrairement à la Communauté flamande. »

Pour quelle raison la Communauté française n'a-t-elle pas encore donné son aval à ce code ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Cette question devrait être adressée au ministre compétent. Les Flamands veulent montrer les francophones du doigt, alors qu'en matière de protection des minorités, ils ne sont pas réellement en avance ! Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. Alain Destexhe (MR). – Les sportifs ne sont pas des minorités !

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Vous avez raison.

Le processus de ratification de la convention est en cours en Belgique. Il permettra l'application du code mondial antidopage dans notre pays. Comme vous le savez, cette procédure entraîne différentes obligations.

La première lecture doit être suivie de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein-air et de celui de la Commission de la promotion de la santé et de la pratique des sports. Après une seconde lecture par le gouvernement, il faut attendre l'avis du Conseil d'État et une dernière lecture en Conseil des ministres avant que la convention puisse être ratifiée par le parlement.

Compte tenu de la nécessité de passage par des organes consultatifs spécifiques, les trois lectures sont requises. La procédure d'assentiment est donc plus longue.

La convention a été examinée en première lecture le 23 mars, en seconde lecture le premier juin et en troisième lecture le 7 décembre. Elle sera transmise prochainement à la commission des Sports de notre parlement. Nous respectons donc les délais qui nous sont impartis.

Les Belges néerlandophones ont ratifié ce traité le 28 mars. Le dossier est passé en commission de la Culture de la Communauté germanophone le 26 novembre et a été débattu en séance plénière le 3 décembre. Notons que le gouvernement fédéral ne doit pas se prononcer dans ce dos-

sier.

M. Alain Destexhe (MR). – Quand pouvons-nous attendre l'assentiment de notre parlement ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Ce dossier est prioritaire et sera très prochainement à l'ordre des travaux de votre assemblée.

(M. Destexhe reprend la présidence de la commission)

1.4 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, et à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « relations avec la Communauté flamande au sujet de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles »

Mme Caroline Persoons (MR). – Notre parlement a voté la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Mme Jamouille a d'ailleurs cité cet important texte.

Lors de l'adoption de la convention par notre parlement, vous aviez expliqué, madame la ministre, le parcours que devait suivre cette convention pour être ratifiée. Vous aviez signalé que la Communauté flamande avait manifesté son intention de déposer une déclaration unilatérale précisant que ce document ne créerait pas de droits individuels.

Vous aviez précisé qu'une telle affirmation signifiait que le caractère de droit international public de la convention n'était pas clair. Certains États pourraient être amenés à déposer des déclarations interprétatives selon lesquelles la convention créerait des droits et des obligations pour les individus.

D'après vous, « nous ne pouvons accepter une telle déclaration alors que l'ensemble des États de l'Union européenne s'engage à ratifier la convention sans pareille déclaration ». Je soutiens votre analyse.

Nous avons donc voté la convention avec solennité mais le parlement flamand n'a pas suivi le mouvement, ce qui est éminemment regrettable puisque le processus est enrayé à l'échelon natio-

nal. Le décret a été approuvé en commission du parlement flamand le 19 juin 2007, avec la réserve suivante : « Avant de renvoyer le décret en séance plénière, le ministre est chargé de vérifier s'il y a accord entre toutes les entités concernées sur le texte d'une déclaration interprétative ».

Le ministre Bourgeois a-t-il effectivement pris contact avec la Communauté française ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je réponds en mon nom et en celui de la ministre-présidente, puisque votre question concerne également les relations intra-belges.

Les francophones plaident depuis toujours en faveur d'une ratification rapide de la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous nous sommes battus pour l'obtenir et nous sommes évidemment demandeurs d'une ratification rapide, mais pas n'importe comment. La négociation de la convention a permis à chaque entité du pays de s'exprimer clairement sur le contenu des textes. Elle a été adoptée le 20 octobre 2005 avec l'appui de la Belgique et d'ailleurs de la Communauté flamande.

La commission des Relations internationales du parlement de la Communauté flamande a émis le souhait d'introduire une déclaration interprétative apportant une précision qui nous semble tout à fait inutile. En effet, elle voudrait dire que la Convention de l'Unesco n'est pas soumise aux règles du droit international public. Par ailleurs, celle-ci pourrait être lourde de sens, puisqu'elle ouvrirait la porte à d'autres États pouvant faire d'autres déclarations – éventuellement plus restrictives – que celle que semble souhaiter la Communauté flamande.

Quoi qu'il en soit, Mme Arena m'a prié de vous signaler que des membres de son cabinet ont rencontré des collaborateurs du ministre Bourgeois avant le 19 juin 2007. Ils n'ont pu qu'acter l'insistance de la Communauté flamande et l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons d'accepter sa proposition. La rencontre a porté sur le principe même de la déclaration interprétative. Son contenu n'a jamais été abordé.

J'ajoute que l'introduction de cette déclaration interprétative exigerait de notre part une nouvelle procédure d'assentiment.

Cela correspond à « revenir par la fenêtre » alors que le cadre a été clairement déterminé. Nous devrions alors procéder à des modifications alors que nous ne pouvons en accepter les consé-

quences et qu'aucun autre pays ne le demande.

À ce jour, septante-cinq États membres de l'Unesco ont ratifié la convention, dont vingt-deux européens, alors que nous avons été à l'avant-garde de ce combat. Je ne peux que regretter cette situation et les états d'âme de la communauté flamande qui craint peut-être de devoir octroyer un jour des droits culturels à des minorités. Cette situation pourrait conduire la Belgique à être parmi les derniers États européens à ratifier cette convention.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je voudrais remercier la ministre pour sa réponse. Nous ne pouvons pas accepter cette situation qui met l'État belge et la Communauté française en situation de porte-à-faux.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10 h 45.*